

COMPAGNIE COTONNIÈRE D'ADANA (1920), PUIS SOCIÉTÉ DES COTONS D'ORIENT (1923-1930)

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 décembre 1920)

Compagnie cotonnière d'Adana. — Capital 1.500.000 fr. divisé en 3.000 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 6, rue du Faubourg Saint-Honoré. Conseil d'administration : MM. Régnauld, Boussac, Loisy ¹ et Judlin. Statuts déposés chez M^e Maciet, à Paris. — *Gazette des Tribunaux*, 9 décembre 1920.

Compagnie cotonnière d'Adana
(*La Journée industrielle*, 17 décembre 1920)

Nous avons annoncé la formation de cette société, au capital de 1.500.000 fr., en actions de 500 fr., dont le siège est à Paris, 56, faubourg Saint-Honoré.

Elle a été formée sous les auspices du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, avec les contours d'un groupe de cotonniers de l'Est et du groupe Boussac.

La Compagnie cotonnière d'Adana a pour objet la culture et le commerce du coton en tous pays mais son objectif immédiat est la reprise de l'usine d'égrenage et de pressage du coton installée à Adana par la Deutsche Levantinische Baumwollengesellschaft, filiale de l'Anatolische Industrie Gesellschaft.

La société compte dans cette usine, qui est munie d'un matériel très moderne d'égreneuses, de presses, etc., et d'une force motrice de 270 HP, faire subir au coton récolté dans la région, toutes les transformations préparatoires à sa mise en œuvre dans les filatures françaises dont elle recherchera surtout la clientèle.

Mais la société se propose également de développer et d'améliorer les moyens de culture du coton en Cilicie, tant par l'introduction et la vulgarisation de la culture mécanique, que par la sélection des semences.

La mise en marche de l'usine, qui, récemment encore, servait de cantonnement à la troupe, demandera, quelque diligence qu'y mette la société, un certain temps encore.

Rappelons que le conseil d'administration est composé de : MM. Eugène Régnauld, à Paris, 11, rue Anatole-de-la-Forge ; Marcel Boussac, industriel, à Paris, 56, faubourg St-Honoré ; Xavier Loisy, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Paris, 17, avenue de Courville ; Ernest Judlin, administrateur délégué de la Manufacture Cotonnière d'Oissel, à Oissel (Seine-Inf.).

Compagnie cotonnière d'Adana
(*La Journée industrielle*, 13 octobre 1922)

¹ Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 56, rue du Faubourg-Saint-Honoré, tenue récemment, a approuvé les comptes du premier exercice social.

La période écoulée depuis la constitution de la société a été consacrée à la prise de possession, puis à la mise en état des installations industrielles à Adana, ainsi qu'à l'organisation nécessaire en vue de la réalisation des opérations sociales.

Compagnie cotonnière d'Adana
(*La Journée industrielle*, 11 janvier 1923)

Compagnie cotonnière d'Adana. — Ass. ext., 30 janvier, 43, rue Cambon, Paris.
Modification aux statuts.

SOCIÉTÉ DES COTONS D'ORIENT

MODIFICATIONS
(*Le Courrier*, 13 novembre 1923)

— Compagnie Cotonnière d'Adana, 43, rue Cambon. Paris. La dénomination devient : Société des Cotons d'Orient ». — (*Gazette du Palais*, 31/10).

Société des Cotons d'Orient
(*La Journée industrielle*, 25 janvier 1925)

L'assemblée ordinaire, tenue récemment, au siège, 43, rue Cambon, à Paris, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923-1924, clos le 30 juin dernier, se soldant par un bénéfice net de 482.340 fr. 24, auquel il convient d'ajouter le report antérieur, s'élevant à 44.251 fr. 91.

Le dividende a été fixé à 8 % brut pour les actions et le solde, de 425.227 fr. 63, reporté à nouveau.

Le rapport du conseil rappelle que, durant l'exercice, il a été constitué, sous le nom de Société anonyme cotonnière d'Adana, une société turque, à la formation de laquelle la société s'est intéressée.

Son usine d'Adana a été louée à cette entreprise avec laquelle il a été passé un accord aux termes duquel cette dernière se charge d'acheter le coton à la commission pour la société et de le lui faire parvenir, après l'avoir égrené et pressé. Dans ces conditions, toutes les opérations effectuées précédemment en Turquie ont été réalisées par la société turque, qui assume maintenant la gestion des affaires en ce pays.

1924 : création de la Société cotonnière de Syrie, à Idlib
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Cotonniere_de_Syrie.pdf

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
Assemblée générale ordinaire du 29 mai 1925
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1925)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

Nous avons participé avec divers groupes amis, et notamment la Société des Cotons d'Orient, à la formation de la « Société Cotonnière de Syrie » qui s'est installée à Idlib, le principal centre de culture situé au sud-ouest d'Alep.

Société des Cotons d'Orient
(*La Journée industrielle*, 24 et 26 janvier 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1925, laissant apparaître un bénéfice de 68.042 fr. 90 au lieu de 482.340 fr. précédemment. Le dividende a été maintenu à 8 % brut et le solde, soit 28.033 fr. 71, reporté à nouveau.

(*Les Échos*, 17 janvier 1931)
(*Les Archives commerciales de la France*, 28 janvier 1931)

PARIS. — Dissolution. — 23 janv. 1931. — Soc. des COTONS d'ORIENT, 43, Cambon. — Liquid. MM. Paul Philippar et Ed. Gendre. — 23 déc. 1930. — *Petites Affiches*, 24 janvier 1931.
